

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Désignation d'un quatrième expert indépendant de la Commission de présentation chargé de préavisier la réélection et l'élection des membres de la Cour des comptes – Législature 2022-2027**

### **1. Préambule**

La Commission de présentation est composée de 9 députés et de 4 experts indépendants (article 160, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 - LGC). Celle-ci est désignée en début de législature par le Grand Conseil pour une durée de 5 ans. Le Grand Conseil désigne les 4 experts indépendants avec voix consultative prévus à l'alinéa 1<sup>er</sup> (article 160, alinéas 1et 4 de la LGC). Le choix des experts indépendants repose sur leurs qualifications, qui doivent être propres à assurer que les membres de la Cour des comptes remplissent les conditions posées par la loi (article 160, alinéa 5 de la LGC).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation concernant la désignation d'un quatrième expert de la Commission de présentation chargé de préavisier la réélection et l'élection des membres de la Cour des comptes pour la durée restante de la législature 2022-2027, soit jusqu'au 30 juin 2027. Pour rappel, les 3 premiers experts de la commission, Madame Sarah Forster Carbonnier, ainsi que Messieurs Hakim Hadjeres et Franck Missonier-Piera, ont été désignés lors de la séance inaugurale du nouveau Grand Conseil pour la législature 2022-2027, tenue le mardi 28 juin 2022. Cette désignation initiale fait suite à l'élaboration d'un préavis par la Commission de présentation de la précédente législature (2017-2022).

### **2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 13 novembre 2024, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députées et députés suivants : Mesdames Sabine Glauser Krug, Monique Hofstetter, Joëlle Minacci, Graziella Schaller, Muriel Thalmann (Vice-présidente) ; Messieurs Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès et Olivier Petermann. Monsieur le Député Jean-Marc Udriot était excusé pour cette séance.

Monsieur Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

### **3. Travaux préparatoires**

La commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO) pour trouver ce quatrième expert en adéquation avec l'article 156, alinéa 1 de la LGC. L'annonce a été publiée le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 dans la FAO. De plus, elle a décidé également de publier cette annonce sur le site Internet de l'État de Vaud et sur LinkedIn. Les candidatures ont été ouvertes auprès du Secrétariat général de la commission durant 30 jours suivant la publication (article 156, alinéa 2 de la LGC).

À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 30 octobre 2024, une seule personne avait déposé son dossier de candidature, contenant à tout le moins une lettre de motivation, un curriculum vitae (CV), un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait des poursuites, auprès du secrétariat de la Commission de présentation (article 156, alinéa 3 de la LGC).

### **4. Examen de la candidature et préavis de la Commission de présentation**

La Commission de présentation a entendu la personne candidate selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations de la personne candidate, ses connaissances et sa vision de la Cour des comptes, ses compétences en matière

d'audit et ses aptitudes personnelles. La durée de l'audition a avoisiné les 30 minutes. Cette audition a aussi permis de cerner la personnalité de la candidate.

À la suite de cette audition, la commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

### **1) Madame Sandrine Rainotte**

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de la candidate. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, cette candidate possède une licence en administration des affaires obtenue avec mention à l'Université de Liège (ULiège) en Belgique.

En ce qui concerne l'expérience, Sandrine Rainotte possède une expérience riche et variée. Elle a été professeure d'économie, de droit et de finances au Gymnase de Morges et à la Haute école de gestion du canton de Vaud (ESCEA) de 1999 à 2008, cheffe des mandats d'audit à la Cour des comptes du canton de Vaud de 2008 à 2015 où elle a élaboré notamment la méthodologie d'audit, conseillère en management et organisation à l'Unité de Conseil et d'Appui (UCA) de l'État de Vaud de 2015 à 2017 et conseillère d'entreprises et responsable du centre de compétences en administration publique pour la Suisse romande chez BDO SA de 2017 à 2024. À ce jour, elle est conseillère indépendante en gestion et organisation des administrations publiques dans un cabinet de conseil en management, M&BD Consulting SA, ainsi que cheffe d'un service à 50% à la commune de Bussigny.

Un deuxième critère concerne le respect des exigences légales. Cette candidate a produit un extrait du registre des poursuites de son lieu de domicile attestant qu'elle ne faisait l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, elle a produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Sandrine Rainotte a été active en politique au niveau communal. En effet, elle a été conseillère communale à Belmont-sur-Lausanne de 2015 à 2021, puis conseillère municipale de 2021 à 2022. En outre, elle pratique encore l'art choral à ce jour après avoir créé et dirigé un chœur de 2004 à 2018.

### **5. Conclusion**

***La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, la candidature de Madame Sandrine Rainotte comme quatrième expert de la Commission de présentation chargé de préavisier la réélection et l'élection des membres de la Cour des comptes pour la durée restante de la législature 2022-2027, soit jusqu'au 30 juin 2027.***

*Le dossier de la candidate est à disposition des députées et des députés qui souhaitent en prendre connaissance et le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera disponible, sur demande à ce dernier, le jour de la désignation au Secrétariat du Parlement.*

Genolier, le 24 novembre 2024.

Le Président-rapporteur :  
(signé) Nicolas Bolay